

# Document Technique d'Application

Référence Avis Technique **12/15-1717**

*Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment*

*Revêtement de sol résilient  
Resilient floor coverings  
Elastisch Bodenbeläge*

## Allura Click Compact 0.30

## Allura Click Compact 0.55

Relevant de la norme

**NF EN 14041**

**Titulaire :** Société Forbo Sarlino SAS  
63 rue Gosset  
BP 2717  
FR-51055 Reims cedex  
Tél. : 03 26 77 30 55  
Fax : 03 26 07 10 94  
Internet : [www.sarlino.forbo.com](http://www.sarlino.forbo.com)  
E-mail : [info-produits@forbo.com](mailto:info-produits@forbo.com)

Commission chargée de formuler des Avis Techniques  
(arrêté du 21 mars 2012)

**Groupe Spécialisé n° 12**

Revêtements de sol et produits connexes

Vu pour enregistrement le 10 mars 2016



Secrétariat de la commission des Avis Techniques  
CSTB, 84 avenue Jean Jaurès, Champs sur Marne, FR-77447 Marne la Vallée Cedex 2  
Tél. : 01 64 68 82 82 - Fax : 01 60 05 70 37 - Internet : [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

**Le Groupe Spécialisé n° 12 «Revêtements de sol et produits connexes» de la Commission chargée de formuler des Avis Techniques a examiné, le 10 décembre 2015, les lames et dalles de revêtement de sol à base de PVC « ALLURA CLICK COMPACT 0.30 et 0.55 » fabriquées pour le compte du Groupe FORBO et distribuées en France par la Société FORBO SARLINO. Il a formulé sur ces produits le Document Technique d'Application ci-après. Cet Avis est formulé pour les utilisations en France européenne.**

## 1. Définition succincte

### 1.1 Description succincte

Lames et dalles de revêtement de sol plastique manufacturées à assemblage par rainures et languettes destinées à la pose libre avec collage localisé dans les conditions décrites dans le Dossier Technique.

Les lames sont assemblées entre elles par clipsage.

Dimensions nominales utiles, hors clips :

- Lames : 1212 x 185 mm ;
- Dalles : 600 x 312 mm.

Épaisseur totale nominale : 5 mm.

Épaisseur de la couche de surface :

- ALLURA CLICK COMPACT 0.30 : 0,30 mm ;
- ALLURA CLICK COMPACT 0.55 : 0,55 mm.

Masse surfacique totale nominale :

- ALLURA CLICK COMPACT 0.30 : 9100 g/m<sup>2</sup> ;
- ALLURA CLICK COMPACT 0.55 : 9300 g/m<sup>2</sup>.

### 1.2 Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

### 1.3 Mise sur le marché

Conformément au règlement (UE) n° 305/2011 établissant des conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction, les produits ALLURA CLICK COMPACT font l'objet d'une déclaration des performances établies par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041 (Mars 2005).

## 2. AVIS

### 2.1 Domaine d'emploi accepté

Identique au domaine proposé ; cf. article 2.1 du Dossier Technique.

Les locaux classés E2 qui sont soumis à une exigence particulière d'hygiène tels que les locaux alimentaires et certains locaux hospitaliers sont exclus.

La pose sur ancien revêtement résilient sur mousse est exclue.

Dans les zones exposées au soleil (derrière les baies vitrées et sous les puits de lumière), la pose sur ancien revêtement résilient ou textile est exclue.

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) et sur plancher chauffant réversible est exclue.

### 2.2 Appréciation sur le produit

#### 2.2.1 Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

##### Réaction au feu

Les revêtements ALLURA CLICK COMPACT font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique  $\geq 510$  kg/m<sup>3</sup> et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350$  kg/m<sup>3</sup> (Rapport du CRET n°2014-024-1 du 11 avril 2014).

Les revêtements ALLURA CLICK COMPACT font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur revêtement de sol PVC compact collé sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique  $\geq 510$  kg/m<sup>3</sup> et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350$  kg/m<sup>3</sup> (Rapport du CRET n°2014-022-1 du 09 avril 2014).

Les revêtements ALLURA CLICK COMPACT font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur revêtement de sol linoléum collé sur support panneau de particules de

bois non ignifugé de masse volumique  $\geq 510$  kg/m<sup>3</sup> et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350$  kg/m<sup>3</sup> (Rapport du CRET n°2014-026-1 du 11 avril 2014).

Les revêtements ALLURA CLICK COMPACT font l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, avec classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur revêtement de sol textile aiguilleté collé sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique  $\geq 510$  kg/m<sup>3</sup> et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350$  kg/m<sup>3</sup> (Rapport du CRET n°2014-025-1 du 11 avril 2014).

##### Acoustique

Efficacité acoustique au bruit de choc  $\Delta L_w$  non communiquée.

##### Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

##### Données environnementales

Il existe une déclaration environnementale (DE) pour ces produits mentionnée au paragraphe C1 du Dossier Technique Etabli par le Demandeur. Il est rappelé que cette DE n'entre pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi du produit.

##### Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

##### Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du système font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

##### 2.2.2 Entretien

Les classements de l'article 2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », *e-Cahier du CSTB 3509 de novembre 2004*.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant dès lors que les dispositions auront été prises conformément aux prescriptions du dossier technique pour limiter les écarts de planéité et les désaffleurements entre lames (cf. article 2.24 ci-après).

##### 2.2.3 Fabrication

La fabrication est réalisée pour le groupe FORBO sous cahier des charges.

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, en cours de fabrication et sur les produits finis.

L'efficacité de l'autocontrôle du fabricant apparaît satisfaisante.

##### 2.2.4 Mise en œuvre

La mise en œuvre est réalisée par une entreprise qualifiée dans la pose des revêtements de sol.

La mise en œuvre est admise sur support neuf et support existant après dépose de l'ancien revêtement.

Dans tous les cas, la réalisation d'un enduit de sol adapté est requise lorsque l'écart de planéité dépasse 5 mm sous la règle de 2 m et sans désaffleurer ; le choix de la solution de reprofilage est fonction du taux d'humidité du support (cf. articles 6.21 et 6.22 du Dossier Technique).

Elle est également admise sur ancien revêtement de sol résilient sans envers mousse (hors zones exposées au soleil) en fonction du classement du local (cf. tableau de l'article 2.1 du Dossier Technique), sur ancien revêtement textile aiguilleté compact (hors zones exposées au soleil) en fonction du classement du local (cf. tableau de l'article 2.1 du Dossier Technique), sous réserve que l'écart de planéité ne dépasse pas 5 mm sous la règle de 2 m, ainsi que sur ancien revêtement résine ou carrelage adhérents dès lors que pas plus de 10 % de la surface n'est détériorée (avec réalisation d'un enduit de sol adapté dès lors que l'écart de planéité dépasse 5 mm sous la règle de 2m), et sur ancienne peinture de sol adhérente.

Les dispositions générales relatives aux supports neufs sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.2.

Le *Cahier 3635\_V2 du CSTB* décrit les dispositions générales pour les sols existants, complétées par les articles 6.14 et 6.22 du Dossier Technique.

Dans tous les cas, un jeu en périphérie ainsi qu'aux pénétrations est réalisé en aménageant un espace de 5 mm ou 0,1 % des dimensions des côtés du local, limité à 1 cm entre le bord du revêtement et le mur ou obstacles. Ce jeu est porté systématiquement à 1 cm dans les zones exposées à l'ensoleillement.

Dans le cas d'un local exposé partiellement ou en totalité au soleil et revêtu d'un revêtement de sol compact résilient ou textile aiguilleté existant, la dépose de l'ancien revêtement est réalisée sur la totalité de la surface du local, préalablement à la mise en œuvre du revêtement ALLURA CLICK COMPACT.

Dans le cas de la pose libre, le revêtement sera fractionné tous les 200 m<sup>2</sup> ou tous les 12,5 m pour les locaux étroits. Au droit des zones exposées au soleil, les lames ou dalles sont collées localement à l'aide d'une colle réactive (cf. article 7.325 du Dossier Technique).

Le traitement des joints de dilatation, des seuils et arrêts et le raccordement aux revêtements adjacents est réalisé avec des profilés du commerce (articles 7.4, 7.5 et 7.6 du Dossier Technique).

Dès lors, la pose ne présente pas de difficulté particulière.

L'entreprise doit toutefois être avertie des spécificités liées au mode de pose.

Elle doit en particulier veiller, en ce qui concerne le support, au respect, des exigences de :

- Propreté (les poussières ou pollutions résiduelles sont susceptibles de ressuer dans les joints entre lames) ;
- Planéité (les bosses, dénivelés, discontinuités de pente peuvent conduire à des risques de désaffleurer et générer un encrassement au droit des joints entre lames ou dalles et des difficultés d'entretien) ;
- Siccité.

L'entreprise aura recours, pour une même surface, à des lames issues d'un même lot de production afin de limiter les écarts de géométrie des clipsages.

Le jeu périphérique dans les locaux classés E2 ainsi que le jeu aux pieds d'huissier et au droit des pénétrations est rempli à l'aide d'un mastic adapté avec interposition préalable d'un fond de joint mousse.

## 2.3 Cahier des Prescriptions Techniques

### 2.3.1 Éléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de déclarer l'existence ou non de produits contenant de l'amiante dans le sol existant, en fournissant obligatoirement à l'entreprise le Document Technique Amiante et en l'informant du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de dépose partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au *Cahier du CSTB 3635\_V2* et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

### 2.3.2 Protection contre les remontées d'humidité sur ancien dallage

Dans le cas d'un ancien dallage revêtu ou non, une étude du support devra être réalisée en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

### 2.3.3 Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens

nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement : minimum +15 °C pour le support et +18 °C à +25 °C pour l'atmosphère.

## 2.3.4 Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.2 partie 2, il appartient à l'entreprise de veiller au respect des dispositions suivantes :

### Cas particulier des travaux sur dalles amiantées

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

### Contrôle de la température ambiante des locaux

L'entreprise est tenue de vérifier la température des locaux afin de respecter l'exigence de température de +15 °C pour le stockage et +18 °C à +25 °C pour la pose du revêtement.

## 2.3.5 Support en rénovation

Il est de la responsabilité du Maître d'œuvre de faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer à minima la planéité, les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, de repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, et de déterminer la nature du support.

## 2.3.6 Fissures

Dans le cas d'une largeur de fissure supérieure à 1 mm et d'une fissure avec désaffleurer, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

## 2.3.7 Entretien

Le choix du matériel d'entretien devra être fait conformément aux prescriptions de la Société FORBO (cf. article 10 du Dossier Technique) tout en prenant en compte les charges admissibles dans le local.

## 2.3.8 Assistance technique

La Société FORBO SARLINO est tenue de proposer aux entreprises son assistance technique.

## 2.3.9 Contrôle des caractéristiques du revêtement

La Société FORBO SARLINO, qui commercialise les revêtements, est tenue de s'assurer de la conformité des lots de produits livrés par l'usine sous-traitante aux spécifications du cahier des charges de fabrication et aux caractéristiques annoncées dans le Dossier Technique.

La Société FORBO SARLINO est en particulier tenue de contrôler systématiquement la conformité de l'épaisseur de la couche d'usure.

## Conclusions

### Appréciation globale

L'utilisation du procédé, pour le domaine d'emploi accepté, et dans les conditions d'utilisation décrites au Dossier Technique, est appréciée favorablement.

### Validité

2 ans, venant à expiration le 31 décembre 2017.

Pour le Groupe Spécialisé n° 12  
Le Président

---

### **3. Remarques complémentaires du Groupe Spécialisé**

---

#### **3.1 Travaux en présence de matériaux contenant de l'amiante**

Le présent Avis est formulé par le Groupe Spécialisé n° 12 en tenant compte de la réglementation en vigueur au jour de la formulation de l'Avis concernant les travaux en présence de produits ou matériaux contenant de l'amiante. Cette réglementation étant susceptible d'évoluer au cours de la durée de validité du présent Document Technique d'Application, l'attention du Maître d'œuvre et/ou du Maître d'ouvrage et/ou de l'entreprise est attirée sur la nécessité de respecter la réglementation en vigueur au moment des travaux.

#### **3.2 Pose sur anciens revêtements résilients compacts et textiles aiguilletés en zone exposée au soleil**

Dans le cas d'un local exposé partiellement ou en totalité au soleil et revêtu d'un ancien revêtement compact résilient ou textile aiguilleté, l'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur la nécessité d'une dépose préalable des revêtements existants sur la totalité de la surface du local ou de la pièce considérés, afin d'éviter des transitions ou différences de niveau de la surface du nouveau revêtement en partie courante.

#### **3.3 Configuration de pose**

Le présent Document Technique d'Application ne vise que la pose directe du revêtement sur le support ; il ne vise pas la pose sur sous-couche acoustique ou de désolidarisation.

*Le Rapporteur du Groupe Spécialisé n° 12*

# Dossier Technique

## établi par le demandeur

## A. Description du produit et de sa mise en œuvre

### 1. Principe

Procédé de revêtement de sol en PVC principalement destiné à la pose libre, avec collage localisé dans les conditions précisées à l'article 7.325.

Les 4 bords du revêtement sont usinés pour emboîtement : rainure et languette en long et droit vertical en bout.

### 2. Domaine d'emploi

#### 2.1 Destination et classement UPEC des locaux

Locaux : locaux civils et administratifs, locaux d'habitation privatifs et collectifs intérieurs, bureaux, bâtiments commerciaux, locaux d'hôtellerie, relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux et au plus classés comme indiqué dans le *Tableau 1* ci-dessous, à l'exclusion des locaux classés E2 qui sont soumis à une exigence particulière d'hygiène tels que les locaux alimentaires et certains locaux hospitaliers.

La pose sur plancher chauffant conforme à la norme NF DTU 65.14 et à la norme NF P 52-303 (DTU 65.7) est possible. La pose sur plancher rayonnant électrique et la pose sur plancher chauffant rafraichissant sont exclues.

**Tableau 1 – Destination et classement UPEC des locaux**

Revêtement	Locaux au plus classés
<b>Support neuf ou ancien remis à nu :</b> - à base de liant hydraulique	
ALLURA CLICK COMPACT 0.55	U3 P3 E1/2 C2
ALLURA CLICK COMPACT 0.30	U2s P3 E1/2 C2
<b>Support neuf ou ancien remis à nu :</b> - à base bois ou dérivés du bois, - chape fluide à base de sulfate de calcium,	
<b>Sol existant :</b> - ancien linoléum compact*	
ALLURA CLICK COMPACT 0.55	U3 P3 E1 C2
ALLURA CLICK COMPACT 0.30	U2s P3 E1 C2
<b>Sol existant :</b> - carrelage, - sol résilient (hors linoléum) sans envers mousse* y compris dalle semi-flexible amiantée ou non, - sol résine	
ALLURA CLICK COMPACT 0.55	U3 P3 E1/2 C2
ALLURA CLICK COMPACT 0.30	U2s P3 E1/2 C2
<b>Sol existant :</b> - textile aiguilleté plat compact*	
ALLURA CLICK COMPACT 0.55	U3 P2 E1/2 C2
ALLURA CLICK COMPACT 0.30	U2s P2 E1/2 C2
* à l'exclusion des zones exposées au soleil : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière.	

### 3. Définition qualitative et quantitative

#### 3.1 Type

Revêtement de sol plombant en lames/dalles, constitué de PVC (NF EN ISO 10582), fabriqué essentiellement par enduction et calandrage, comprenant :

- une couche de surface transparente en PVC (revêtue en usine d'une couche de finition polyuréthane) ;
- une couche médiane imprimée ;
- une sous couche compacte avec armature grille de verre ;

Les 4 bords du revêtement sont usinés avec un système d'emboîtement.

#### 3.2 Caractéristiques spécifiées par le fabricant

##### 3.2.1 Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	ALLURA CLICK COMPACT 0.55	ALLURA CLICK COMPACT 0.30
Dimensions utiles (mm) selon NF EN ISO 24342	312 × 600 185 × 1212	
Epaisseurs selon NF EN ISO 24346 (mm)		
- Totale nominale	5,0	5,0
- Ecart de la moyenne par rapport à la valeur nominale	+0,13 / -0,10	+0,13 / -0,10
- Valeur individuelle par rapport à la moyenne	± 0,15	± 0,15
- Couche de surface transparente	0,55	0,30
- Ecart de la moyenne par rapport à la valeur nominale	+0,062 / -0,055	+0,039 / -0,030
- Couche imprimée	0,07	0,07
- Couches intercalaire compactes avec grille de verre	1,10	1,20
- Sous couche compacte	3,28	3,43
Equerrage (écarts d') selon NF EN ISO 24342 (mm)	Longueur < 400 mm : ≤ 0,25 Longueur > 400 mm : ≤ 0,35	
Masse surfacique selon NF EN ISO 23997		
- Totale (g/m <sup>2</sup> )	9300	9100
- tolérance (%)	+13 / -10	+13 / -10

##### 3.2.2 Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	Valeurs
Poinçonnement rémanent à 150 min selon NF EN ISO 24343-1 (mm)	≤ 0,10
Solidité à la lumière selon NF EN ISO 105-B02 (degré)	≥ 6
Groupe d'abrasion selon NF EN 660-2	Groupe T
- Variation à la chaleur selon NF EN ISO 23999 (%)	≤ 0,25
- Incurvation à la chaleur selon NF EN ISO 23999 (mm)	≤ 1
Résistance thermique selon EN 12664 (m <sup>2</sup> .K/W)	0,033

## 4. Présentation – étiquetage

#### 4.1 Aspect

La surface présente un grain de surface bois pour les lames et minéral pour les dalles.

#### 4.2 Coloris et dessins

La gamme actuelle (qui pourra être modifiée) comprend 16 coloris bois et 2 coloris béton. D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

#### 4.3 Eléments

Dalles : 31,2 x 60 cm, livrées par carton de 10 dalles (1,87 m<sup>2</sup>).

Lames : 121,2 x 18,5 cm, livrées par carton de 8 lames (1,79 m<sup>2</sup>).

## 4.4 Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut, de la part du fabricant, engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus (article 3.2). L'épaisseur, le coloris, le nombre de dalles et un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

## 4.5 Distribution

Les produits sont commercialisés en France par la Société FORBO SARLINO.

# 5. Fabrication et contrôles

La fabrication a lieu pour le compte du groupe FORBO sur la base d'un cahier des charges contractuel incluant les spécifications techniques de ces procédés.

Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

# 6. Supports admis et préparation des supports

## 6.1 Supports admis

### 6.11 Supports neufs à base de liant hydraulique

#### 6.111 Nomenclature des supports

Les supports admis sont :

Tous les supports décrits dans de la norme NF DTU 53.2 « Revêtements de sol PVC collés », y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-303 (DTU 65.7).

En outre, sont également admises les chapes fluides à base de ciment, faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

Les planchers rayonnants électriques (PRE) et les planchers chauffants rafraichissants sont exclus.

#### 6.112 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2, complétée comme suit :

Les points suivant sont contrôlés :

- Planéité : < 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20 cm ;
- Pas de désaffleurl > 1 mm.

### 6.12 Supports neufs à base de bois ou dérivés du bois

#### 6.121 Nomenclature des supports

Les supports admis sont ceux visés par la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3) « Planchers en bois ou en panneaux à base de bois », à l'exception des planchers flottants.

#### 6.122 Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.2.

### 6.13 Chapes fluides à base de sulfate de calcium

#### 6.131 Nomenclature des supports

Sont admises les chapes fluides à base de sulfate de calcium faisant l'objet d'un Avis Technique ou DTA favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé.

#### 6.132 Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par l'Avis technique ou le DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC.

### 6.14 Supports existants en rénovation

#### 6.141 Nomenclature des supports

Les supports admis sont les suivants :

- les supports à base de liants hydrauliques tels que décrits dans le *Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012* ;
- les supports à base de bois tels que les anciens parquets collés adhérents et les anciens parquets cloués sur lambourdes ou solivage ;
- les carrelages existants adhérents ;
- Les sols souples sans envers mousse (résilients en lés ou dalles, aiguilletés compacts) existants et adhérents hors zones exposées au soleil : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière ;
- les sols coulés à base de résine existants et adhérents ;

- les anciennes peintures de sol adhérentes.

La pose sur revêtements textiles autres qu'aiguilletés compacts (notamment bouclés) est exclue ; ils devront être préalablement déposés.

## 6.142 Exigences relatives aux supports

Les supports doivent répondre aux exigences du *Cahier du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012*.

Dans tous les cas, une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au *Cahier du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012*.

## Cas des anciens sols résilients et textiles aiguilletés compacts

Planéité : < 5 mm sous la règle de 2 m et 1 mm sous le réglet de 20cm.

L'ancien revêtement textile aiguilleté collé doit être adhérent au support, sans présenter de boursoufflures. Dans le cas de dalles aiguilletées, elles ne doivent pas présenter de tuilage.

## 6.15 Dispositions relatives aux risques de remontée d'humidité

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des remontées d'humidité (cas d'un dallage sur terre-plein, revêtu ou non d'un carrelage), des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre les remontées d'humidité doivent être prises conformément au § 6.1.3.1 du NF DTU 53.2 à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

## 6.2 Travaux de préparation du support

### 6.21 Supports neufs à base de liant hydraulique ou de sulfate de calcium

Les travaux de préparation sont ceux décrits à l'article 6.2 de la norme NF DTU 53.2 ou dans le cas d'une chape fluide ceux décrits dans l'Avis Technique ou DTA de la chape pour la pose d'un revêtement de sol plastique.

La pose sur plancher rayonnant électrique (PRE) et sur plancher chauffant rafraichissant est exclue.

### Préparation mécanique

Les surfaces doivent être soigneusement préparées de façon à les débarrasser de toutes souillures, de laitance de ciment, de produits de cure ou tout autre corps étranger.

Les procédés mécaniques doivent être mis en œuvre en fonction de l'état du support, de l'importance des surfaces à traiter et de leur localisation : grenailage, ponçage abrasif, meulage, rabotage, sablage diamanté.

### Traitement des bosses et des flaches

- Ponçage des bosses, puis nettoyage : aspiration par aspirateur *industriel* ;
- Ragréage ponctuel des flaches : il est réalisé à l'aide d'un mortier à base de résine époxydique bi-composant chargée en sable.

### Traitement des fissures

Sur tout support, les fissures sont préalablement repérées.

Si elles présentent une ouverture < 1 mm sans désaffleurl, elles ne sont pas traitées.

Au-delà, ou si elles présentent un désaffleurl, une étude doit être réalisée par un bureau d'études spécialisé pour analyser le comportement du support porteur et rétablir sa continuité.

### Traitement des joints

#### *Joints de retrait et joints de construction*

S'ils présentent une ouverture < 4 mm, ils ne sont pas traités ; au-delà, ils sont traités comme suit :

- ouverture par sciage au disque diamant,
- nettoyage et dépoussiérage,
- garnissage à la résine époxy bi-composant ou équivalente d'une dureté shore D égale à 60 à 24 heures,
- sablage à refus avec du sable de quartz fin et sec,
- élimination par aspiration de l'excès de sable après durcissement de la résine.

## Joint de dilatation

Après nettoyage soigneux, les joints de dilatation sont respectés : des profilés d'arrêt sont disposés de part et d'autre du joint (cf. article 7.4).

## Ragréage

### Ragréage localisé

Il est réalisé à l'aide d'un mortier à base de résine époxydique bi-composant chargée en sable.

### Ragréage généralisé

- Sur support à base de sulfate de calcium :

Il est réalisé à l'aide d'un enduit de sol au moins classé P3 bénéficiant d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIÉ ou QB en cours de validité visant l'emploi sur ce type de support (appliqué avec le primaire adapté), en respectant les dispositions du *CPT cahier du CSTB 3578\_V3 de mars 2012*, du *CPT cahier du CSTB 3634\_V2* et de l'*Avis Technique ou DTA de la chape* ;

- Sur support à base de liant hydraulique :

Il est réalisé à l'aide d'un enduit de sol choisi comme suit :

- Sur support sec (taux d'humidité inférieur à 4,5 %, contrôlé selon les modalités de l'article 6.112) :

Pour un ragréage de toute la surface : tout enduit de sol au moins classé P3 bénéficiant d'un certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIÉ ou QB en cours de validité peut convenir (appliqué avec le primaire adapté) ; il est mis en œuvre conformément à la norme NF DTU 53.2 et au *Cahier du CSTB 3634\_V2 de Novembre 2012* après préparation du support (traitement des fissures et des joints) comme indiqué dans ce document.

- Sur support humide non ressuant (taux d'humidité compris entre 4,5 et 7 %, contrôlé selon les modalités de l'article 6.112) ou exposé aux reprises d'humidité :

Préalablement à l'application d'un enduit comme indiqué ci-avant, un ouvrage d'interposition, assurant la protection contre les remontées d'humidité, devra être réalisé (cf. article 6.15 ci-avant).

## 6.22 Supports existants en rénovation

### 6.221 Anciens supports à base de liants hydrauliques ou à base de sulfate de calcium existants non revêtus ou remis à nu

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012* ; les travaux comprennent en particulier :

- l'élimination des résidus de colle,
- la dépose de l'enduit existant le cas échéant,
- la remise en conformité de la planéité du support :
  - traitement des bosses par rabotage,
  - traitement des flaches :

Après nettoyage soigneux du support, le ragréage est réalisé le cas échéant comme indiqué à l'article 6.21 ci-avant.

### 6.222 Anciens supports à base de bois

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012* (cf. article E2.1 Travaux préparatoires).

Selon le *Cahier du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012*, la pose sur les parquets à lames clouées (cf. DTU 51.1) nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol (appliqué avec le primaire adapté), bénéficiant d'un certificat en cours de validité CERTIFIÉ CSTB CERTIFIÉ ou QB visant son application en rénovation sur support bois, appliqué directement après préparation du support.

La pose sur parquets à lames clouées, après exécution d'un plancher de doublage, doit répondre aux exigences du DTU 51.3.

Dans le cas de la pose libre sur plancher de doublage, il convient :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleurs,
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 2 mm sans désaffleurer avec un enduit approprié.

### 6.223 Anciens supports revêtus de carrelage

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012* à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans le seul cas de la pose libre. En outre, il convient en particulier d'appliquer un enduit de sol bénéficiant d'un certificat lorsque la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm et/ou lorsque les désaffleurs entre carreaux sont supérieurs à 1 mm sous la règle de 20 cm ou la profondeur des joints est supérieure à 2mm.

Le certificat CERTIFIÉ CSTB CERTIFIÉ ou QB en cours de validité de l'enduit doit viser l'application sur ancien carrelage.

## 6.224 Anciens supports revêtus d'un sol résilient non amianté

La pose sur anciens revêtements linoléum, caoutchouc et vinyles compacts homogènes ou hétérogènes, dans les conditions spécifiées dans le *Tableau 1* est admise. Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2 de Novembre 2012*.

A l'issue de cette étude :

- si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué à l'article 6.22.
- si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non adhérente dans un même local, les dalles décollées non abimées sont à nouveau collées et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de dressage, certifié CSTB, avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

## 6.225 Anciens supports revêtus de dalles en vinyle amianté

Voir article 6.224 pour la reconnaissance du support.

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation ou la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amianté est assurée.

## 6.226 Anciens sols coulés à base de résine

Cf. CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - *Cahier 3635\_V2 de Novembre 2012* (voir article D page 12).

En pose désolidarisée, les sols en résine sont conservés dans la limite de défauts ne dépassant pas 10% de la surface. Au-dessus de 10 %, ils sont déposés en totalité.

Les sols en résine avec défauts conservés sont réparés avec un produit de même nature et de même dureté que le matériau existant.

## 6.227 Anciennes peintures de sol

Le support est préparé comme indiqué dans le *Cahier du CSTB 3635\_V2* (cf. article C) à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

Si le support est sain, dans le respect de la planéité requise, la pose directe peut être réalisée.

## 6.228 Anciens sols textiles aiguilletés compacts

La pose est admise sans préparation particulière si le support est conforme aux exigences de l'article 6.142 ci-avant ; dans le cas contraire, l'ancien revêtement aiguilleté sera déposé en totalité.

## 7. Mise en œuvre

### 7.1 Stockage

Les lames/dalles sont stockées horizontalement sur une surface plane et propre et conformément à l'article 6.1.5 de la norme NF DTU 53.2.

### 7.2 Conditions préalables à la pose

#### 7.21 Conditions de température et d'hygrométrie

ALLURA CLICK COMPACT doit être stocké à plat, hors de son emballage, au minimum 24 heures avant la pose dans les pièces à poser dans les conditions suivantes :

Cf. article 6.1.2 de la norme NF DTU 53.2.

En outre, les températures pour effectuer la pose doivent être :

- de +15 °C au minimum pour le support,
- entre +18 °C et +25°C pour l'atmosphère.

#### 7.22 Calepinage des surfaces

Les lames doivent être orientées dans les pièces vers le mur de la fenêtre principale ou dans le sens longitudinal.

L'implantation des lames doit être telle que la largeur des lames en partie courante soit supérieure à une demi-lame.

Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm.

Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieurs à 25 cm.

## 7.3 Pose du revêtement

### 7.31 Préparation et disposition des lames

Cf. articles 6.3.1 et 6.3.3 de la norme NF DTU 53.2.

### 7.32 Pose libre

Démarrage de la pose dans un angle de la pièce. Dans le local concerné, travaillez toujours de gauche à droite, languette face au mur.

La pose se réalise en reculant et en ayant toujours les rainures apparentes devant soi.

2 méthodes sont possibles :

- **Alignement des joints toutes les 3 rangées :**  
Décaler les rangées d'un tiers de la longueur de lame ;  
Aux extrémités des rangées, les longueurs de lames doivent être supérieures à 25 cm.
- **Pose à joint perdu :**  
Commencer la 2<sup>ème</sup> rangée avec la chute de la dernière lame de la rangée précédente ;  
Les longueurs de lames et décalages entre elles doivent être supérieures à 25 cm.

#### 7.321 Espace périphérique pour la pose libre

En partie courante, le jeu périphérique, créé à l'aide de cales adaptées, est supérieur à 5 mm ou 0,1 % des dimensions des côtés de chaque local dans la limite de 1 cm.

#### Cas de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement : derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière

Dans les pièces à larges baies vitrées et sur les zones d'ensoleillement, un jeu périphérique plus important fixé à 1 cm est réalisé.

Cet espace périphérique doit être recouvert par un profil de finition.

#### 7.322 Découpe

La découpe en périphérie se fait par report classique.

La découpe des lames est effectuée au cutter :

- **Sens largeur de la lame :**  
Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite.  
Plier la dalle pour la casser.  
Éliminer les bavures à la lame croche ou à la râpe.
- **Sens longueur de la lame :**  
Faire un ou plusieurs passages en surface avec une lame droite ;  
Retourner la lame ;  
Positionner la lame au niveau de la découpe à cheval sur une autre lame ;  
Frapper la lame avec un marteau au niveau de la coupe ;  
Plier la lame pour la casser ;  
Éliminer les bavures à la lame croche.

Découpe en arrondi :

Chauffer la lame avec un décapeur thermique avant la découpe.

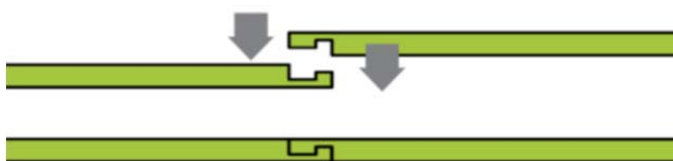
La découpe à la scie électrique (sauteuse ou circulaire) est aussi possible, l'emploi d'une lame adaptée permet une coupe nette et propre.

Ne jamais laisser les languettes ou rainures sur les lames en périphérie, ces dernières ne doivent pas être incluses dans la zone de jeu périphérique.

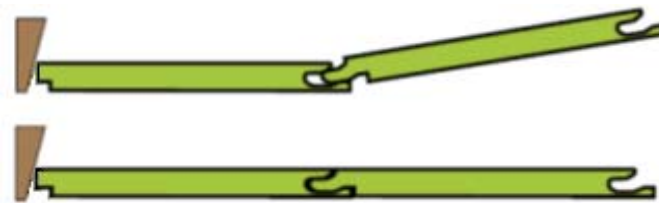
#### 7.323 Conditions d'emboîtement

Vérifier qu'il n'y a pas de bavure ou pollution dans la partie usinée avant de la clipser.

Posez la première rangée de lames rainurées apparentes vers soi. Assurez-vous que les extrémités des lames sont posées les unes sur les autres, de façon à ce que le système d'enclenchement vertical corresponde parfaitement et verrouillez-le à la main ou d'un petit coup de maillet souple.



Commencer la pose du rang suivant avec le reste de coupe du rang précédent (minimum de 25 cm de longueur). Bien positionner la languette sur la rainure du rang déjà posé avec un angle d'environ 30° en exerçant une pression sur la rangée précédente et abaisser la lame.



La lame suivante est posée de même façon et verrouillée comme décrit ci-dessus.

Verrouiller les extrémités entre elles. Exercer une pression pour un emboîtement parfait.

Les lames sont emboîtées en frappant légèrement par le dessus à la main ou au maillet souple, en commençant par la largeur, puis la longueur.

L'usage d'une cale à frapper est inutile et non recommandée pour ce type de produit ; elle pourrait, tout comme l'usage de produits de frappe lourds ou contondants, endommager les systèmes de clipsage.

La dernière rangée est posée de la même façon après réalisation des coupes par report.

#### 7.324 Fractionnement des surfaces

Les locaux d'une surface inférieure à 200 m<sup>2</sup> peuvent bénéficier d'une pose sans fractionnement.

Pour les salles extrêmement étroites et longues, ou d'une surface supérieure à 200 m<sup>2</sup> il faut utiliser des profilés de fractionnement adaptés. Les couloirs étroits (< 2 m) seront fractionnés à minima tous les 12,5 m.

Le jeu de fractionnement à respecter entre 2 surfaces est celui préconisé à l'article 7.321 en partie courante.

Dans les locaux interrompus par des éléments verticaux (piliers, cloisons, pénétrations,...), le fractionnement sera opéré au niveau de ces éléments.

Lors de l'installation de plinthes, de profilés de jonction ou de profilés pour extrémités, il faut s'assurer de ne jamais fixer ces éléments sur le revêtement de sol.

#### 7.325 Collage localisé dans le cas de la pose dans les zones exposées à l'ensoleillement

Il est réalisé sur la surface de chaque zone exposée au rayonnement du soleil (derrière les baies vitrées, sous les puits de lumière), à l'aide d'une colle réactive bi-composant de type HB FULLER TEC 131 ou UZIN KR 430 appliquée selon les préconisations du fabricant et, le cas échéant, après dépose des anciens revêtements résilients ou textiles dans la totalité de la surface de la pièce ou du local considéré, de façon à éviter des transitions d'épaisseurs en partie courante.

## 7.4 Traitement des joints de dilatation du support

Le joint de dilatation est traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; il est fixé sur un seul côté.

## 7.5 Traitement des seuils et arrêts

Il est effectué par recouvrement à l'aide d'un profilé adapté.

## 7.6 Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu aux lames ALLURA CLICK COMPACT.

## 7.7 Traitement des coupes et des jeux périphériques (rives)

Dans les locaux classés E1, le revêtement est soigneusement arasé en périphérie en ménageant le jeu préconisé à l'article 7.321 ; ce jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2, le revêtement est arasé en périphérie conformément aux dispositions de l'article 7.321 ; un calfatage est ensuite réalisé au moyen d'un mastic approprié (PUR, acrylique, MS polymère) après avoir disposé dans le jeu périphérique un fond de joint mousse adapté désolidarisant le calfatage du support. L'interposition d'un fond de joint mousse est requise notamment dans le cas de supports amiantés et la dimension de ce fond de joint doit être adaptée à l'épaisseur du revêtement, pour assurer une surface d'adhérence suffisante du mastic de calfatage avec le revêtement.

## 7.8 Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissieries

Un jeu est ménagé au droit des huisseries et passages de tuyauteries. S'il ne peut pas être protégé avec des caches adaptés, celui-ci est traité au moyen du mastic PUR, acrylique ou MS Polymère, après avoir



disposé dans le jeu périphérique un fond de joint mousse adapté à l'épaisseur du revêtement désolidarisant le calfatage du support.

## 7.9 Pose sur plancher chauffant

Seule la pose sur plancher chauffant classique à accumulation est possible. Cf. NF DTU 53.2.

## 8. Mise en service

Dans le cas de la pose libre, la mise en service peut être effectuée immédiatement après la pose après l'entretien suivant :

- balayage ou aspiration de l'ensemble, avant un nettoyage à l'aide d'une solution détergente neutre.

Dans le cas de collage localisé par colle réactive, pour un trafic pédestre normal et l'agencement du mobilier, la mise en service a lieu 24 h après l'achèvement des travaux (dans les zones de passage, protéger le collage par des panneaux rigides adaptés au trafic et aux types de matériels roulants).

ALLURA CLICK COMPACT ne doit jamais être fixé ponctuellement ni au support, ni à des meubles ou à d'autres éléments fixes.

Comme le prévoit la Norme NF DTU 53.2 Annexe C, ALLURA CLICK COMPACT doit être protégé contre les risques de poinçonnement provoqués par des meubles, objets à pieds pointus ou tout autre objet lourd. L'utilisation de protection en matière plastique ou feutre est recommandée.

Dans le cas d'une utilisation d'ALLURA CLICK COMPACT dans des locaux avec accès direct sur l'extérieur, il est nécessaire de prévoir des tapis de protection de type CORAL (ou NUWAY) de FORBO en nombre et en dimensions suffisantes (consulter le fabricant).

## 9. Assistance technique

### 9.1 Lors de la négociation des marchés

Sur demande de l'entreprise retenue, la Société FORBO SARLINO est en mesure d'intervenir pour l'assister.

### 9.2 Lors de la réalisation du chantier

Lors du démarrage du chantier, la Société FORBO SARLINO est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

## 10. Entretien – Utilisation

Le revêtement de sol ALLURA CLICK COMPACT reçoit en usine un traitement de surface polyuréthane destiné à en faciliter l'entretien, lequel s'opère de la façon suivante :

Tout procédé mécanique d'entretien de type auto laveuse est proscrit.

### 10.1 Dans les locaux classés E2

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

**Entretien journalier** : à adapter au trafic, détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

**Entretien périodique** : en cas d'encrassement visible, nettoyage par rotocleaner et détergent neutre. Utiliser le moins d'eau possible.

### 10.2 Dans les locaux classés E1

Le fabricant préconise les dispositions suivantes :

**Entretien journalier** : à adapter au trafic, détergent neutre en balayage humide avec balai faubert ou micro fibres humidifié ou serpillière essorée alterné avec balayage à sec journalier.

**Entretien périodique** : en cas d'encrassement visible, détergent alcalin en balayage humide avec balai faubert ou micro fibres humidifié ou serpillière essorée. Utiliser le moins d'eau possible.

Ne jamais employer d'abrasifs (disques vert, brun ou noir, tampons à récurer) pour éviter la détérioration de la couche de finition.

Se reporter à la méthode d'entretien diffusée par le fabricant du revêtement pour les usages définis.

Pour les produits d'entretien, se référer aux notices d'entretien du fabricant.

## 11. Maintenance

En pose libre, les dalles ou lames endommagées pourront être remplacées après dépose de l'ancienne dalle ou lame en place et positionnement d'une nouvelle dalle ou lame. Contacter le service technique du fabricant pour la procédure à suivre.

# B. Résultats expérimentaux

## Réaction au feu

ALLURA CLICK COMPACT 0.30 et 0.55 :

- classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

*(Rapport du CRET n°2014-024-1 du 11/04/2014)*

- classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur revêtement de sol PVC compact collé sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

*(Rapport du CRET n°2014-022-1 du 09/04/2014)*

- classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur revêtement de sol linoléum collé sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

*(Rapport du CRET n°2014-026-1 du 11/04/2014)*

- classement B<sub>fl</sub>-s1 valable en pose libre sur revêtement de sol textile aiguilleté collé sur support panneau de particules de bois non ignifugé de masse volumique  $\geq 510 \text{ kg/m}^3$  et sur support fibres-ciment A2<sub>fl</sub>-s1 ou A1<sub>fl</sub> de masse volumique  $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$ .

*(Rapport du CRET n°2014-025-1 du 11/04/2014)*

## Aptitude à l'emploi

- Comportement sous la chaise à roulettes selon ISO 4918 (roulettes type H double bandage jumelé).

*(Rapport d'essai du CSTB n° R2EM-RES-14.26049955 du 27/06/2014)*

- Longueur, rectitude des arêtes et équerrage des dalles selon NF EN ISO 24342 et ouverture des joints entre dalles lors de l'assemblage.

- Epaisseur totale selon NF EN ISO 24346.

- Epaisseur des différentes couches selon NF EN ISO 24340.

- Stabilité dimensionnelle et incurvation après exposition à la chaleur selon NF EN ISO 23999.

- Résistance au poinçonnement statique NF EN ISO 24343-1.

- Essai de résistance de l'assemblage en traction selon Annexe 1 du référentiel d'homologation UPEC revêtements stratifiés.

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation sur le complexe de sol posé avec exposition répétée à un cycle de température de 23 °C à 50 °C par rayonnement (simulation de gradient thermique).

- Essai fonctionnel de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur entre 10 °C et 50 °C sur maquette d'ouvrage grand format.

*(Rapport d'essais du CSTB n° R2EM-RES-14.26054433 du 04/02/2016)*

# C. Références

## C1. Donnée Environnementales<sup>1</sup>

### Revêtement ALLURA CLICK COMPACT

Le revêtement de sol ALLURA CLICK COMPACT fait l'objet d'une Déclaration Environnementales (DE) collective.

Cette DE a été établie le 06/2012 par le Syndicat Français des Enducteurs Calandriers (SFEC). Elle n'a pas fait l'objet d'une vérification par tierce partie selon le programme de déclarations environnementales et sanitaires INIES et est déposée sur le site [www.declaration-environnementale.gouv.fr](http://www.declaration-environnementale.gouv.fr).

### Récapitulatif pour le système complet

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

## C2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : fin 2013.

Environ 70 000 m<sup>2</sup> réalisés en France à ce jour.

<sup>1</sup> Non examiné par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

**Tableau des références relatives aux données environnementales**

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales					
	Référence de la DE <sup>(1)</sup>	DE fournie et disponible		DE vérifiée par tierce partie indépendante habilitée <sup>(2)</sup>		Liste des données de performances certifiées
		OUI	NON	OUI	NON	
Revêtement ALLURA CLICK COMPACT	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KR 430	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 131	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
<p><sup>(1)</sup> Ne figurent ici que les DE pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent Avis Technique.</p> <p><sup>(2)</sup> Données non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.</p>						